

Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

Vingt-deuxième session
Genève, 7 – 11 octobre 2024

POINT SUR LES FAITS NOUVEAUX ET LES STATISTIQUES CONCERNANT LES PARAGRAPHES 88 À 101 DU DOCUMENT MM/LD/WG/21/7

Document établi par le Bureau international

CONTEXTE

1. À sa vingt et unième session, tenue à Genève du 13 au 17 novembre 2023, le Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (ci-après dénommés "groupe de travail" et "système de Madrid") a examiné le document [MM/LD/WG/21/7](#) "Rapport sur les consultations techniques menées sur l'introduction éventuelle de nouvelles langues et proposition concernant la voie à suivre".
2. Le groupe de travail "a demandé au Secrétariat d'établir pour sa vingt-deuxième session :
 - i) un document contenant un projet détaillé de plan de mise en œuvre des mesures pratiques décrites aux paragraphes 110 à 130 du document MM/LD/WG/21/7 qui devrait couvrir, entre autres, l'estimation des coûts, la source de financement et l'assurance qualité, en particulier, en vue de rendre la base de données terminologique accessible au public, et au regard de l'introduction éventuelle de nouvelles langues dans la base de données terminologique; et
 - ii) un document contenant des statistiques actualisées concernant les paragraphes 88 à 101 du document MM/LD/WG/21/7, ainsi qu'une mise à jour sur l'élaboration de spécifications pour la transmission de données déchiffrables par ordinateur dans les communications des offices décrites au paragraphe 122 du document MM/LD/WG/21/7"¹.

¹ Voir le paragraphe 22 du document [MM/LD/WG/21/9](#) "Résumé présenté par la présidente".

3. En outre, “[l]e groupe de travail a prié le Secrétariat de poursuivre les consultations techniques avec les parties contractantes intéressées, les autres États membres de l’OMPI et les organisations d’utilisateurs”².

4. Pour répondre à la demande du groupe de travail, le Bureau international a établi quatre documents :

i) le présent document, qui rend compte des consultations menées par le Bureau international et présente des statistiques actualisées concernant les paragraphes 88 à 101 du document MM/LD/WG/21/7;

ii) le document [MM/LD/WG/22/7](#), qui contient un projet de plan de mise en œuvre détaillé pour une amélioration possible de la base de données terminologique décrite au paragraphe 112 à 120 du document MM/LD/WG/21/7 et pour la mise à disposition du public de cette base de données;

iii) le document [MM/LD/WG/22/8](#), qui présente des informations actualisées sur l’élaboration de spécifications pour la transmission de données déchiffrables par ordinateur dans les communications des offices décrites aux paragraphes 121 à 124 du document MM/LD/WG/21/7 et expose une proposition de plan de mise en œuvre pour leur adoption par ces offices; et

iv) le document [MM/LD/WG/22/9](#), qui contient un projet de plan de mise en œuvre détaillé pour l’éventuelle mise en place d’une pratique différenciée de la traduction décrite aux paragraphes 125 à 130 du document MM/LD/WG/21/7.

5. Enfin, il est rappelé que “[l]e groupe de travail est convenu de poursuivre les discussions sur l’introduction éventuelle de nouvelles langues dans le système de Madrid, y compris l’arabe, le chinois et le russe, comme proposé dans les documents [MM/LD/WG/16/7](#), [MM/LD/WG/16/9 Rev.](#) et [MM/LD/WG/17/10](#), sur la base des critères énoncés dans le document [MM/LD/WG/21/7](#) et des informations contenues dans les documents visés au paragraphe 22 [du document MM/LD/WG/21/7], ci-dessus”³. Il est par ailleurs rappelé que le groupe de travail a été invité “à examiner s’il convient ou non de fixer comme condition préalable à l’introduction de nouvelles langues le fait d’avoir franchi certaines étapes précises dans l’introduction des mesures susmentionnées ou d’autres mesures techniques ou pratiques” [décrites aux paragraphes 110 à 130 du document MM/LD/WG/21/7]⁴.

CONSULTATIONS TECHNIQUES MENÉES PAR LE BUREAU INTERNATIONAL

6. Conformément à la demande du groupe de travail, le Bureau international a poursuivi les consultations techniques, principalement pour discuter de l’amélioration possible de la base de données terminologique, ainsi que de l’échange de données dans un format déchiffrable par ordinateur et de la mise en place d’une pratique différenciée de la traduction.

7. Le 4 mars 2024, le Bureau international a tenu une réunion de consultations avec les coordonnateurs des groupes régionaux et d’autres membres intéressés, au cours de laquelle il a fait part de son intention de mener des consultations techniques sur la possibilité d’expansion de la base de données terminologique avec les membres qui avaient proposé l’ajout de l’arabe, du chinois et du russe comme langues du système de Madrid. Durant cette réunion, le Bureau international a demandé si d’autres membres étaient intéressés par l’expansion de la base de données terminologique dans d’autres langues que l’arabe, le chinois et le russe, et a indiqué qu’il tiendrait des consultations techniques avec ces membres également. Par ailleurs, il a

² Voir le paragraphe 24 du document [MM/LD/WG/21/9](#) “Résumé présenté par la présidente”.

³ Voir le paragraphe 23 du document [MM/LD/WG/21/9](#) “Résumé présenté par la présidente”.

⁴ Voir le paragraphe 135 du document [MM/LD/WG/21/7](#).

invité les membres à manifester leur intérêt pour être informés en détail des progrès accomplis et a indiqué qu'il organiserait des séances d'information à leur intention. Enfin le Bureau international a annoncé qu'il tiendrait au moins une séance d'information générale, ouverte à tous les membres, avant l'ouverture de la prochaine session du groupe de travail.

8. Les délégations de l'Allemagne, du Brésil, du Japon et du Portugal ont fait part de leur intérêt pour un élargissement de la base de données terminologiques à l'allemand, au japonais et au portugais. Les délégations des États-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni et de la Suisse ont exprimé le souhait d'être informées dans le détail des progrès accomplis.

9. Entre avril et juin 2024, le Bureau international a mené des consultations techniques avec les délégations des membres qui avaient proposé d'ajouter l'arabe, le chinois et le russe comme langues du système de Madrid, ainsi qu'avec les délégations des membres qui avaient fait part de leur intérêt pour l'ajout de l'allemand, du japonais et du portugais à la base de données terminologique.

10. Le 26 juin 2024, le Bureau international a tenu une séance d'information avec les délégations qui avaient demandé à être informées dans le détail des progrès accomplis, en particulier concernant le projet de plan de mise en œuvre pour l'élargissement possible de la base de données terminologique.

STATISTIQUES ACTUALISÉES

11. Le document MM/LD/WG/21/7 présentait des informations statistiques pertinentes sur des critères destinés à aider les délégations dans leurs délibérations concernant l'ajout de nouvelles langues dans le système de Madrid⁵. Ces critères comprenaient le nombre de demandes internationales déposées au titre du système de Madrid, le nombre de désignations selon le système de Madrid, le nombre de demandes directes déposées à l'étranger, la part de marché du système de Madrid et les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

12. Le document suggérait que le groupe de travail tienne compte de ces informations statistiques dans le cadre de ses délibérations et précisait que certaines langues étaient bien classées concernant tous les critères, une considération qui pourrait être pertinente dans le contexte d'une approche progressive et échelonnée de l'ajout de nouvelles langues. Cette approche pourrait consister à introduire une ou plusieurs des langues demandées en tant que nouvelle langue du système de Madrid, tout en poursuivant les discussions sur l'ajout des autres langues demandées.

13. Les informations statistiques présentées dans le document MM/LD/WG/21/7 couvraient la période quinquennale allant de 2017 à 2021. Celles figurant dans le présent document ont été actualisées pour couvrir la période quinquennale 2018-2022.

NOMBRE DE DEMANDES (INTERNATIONALES) DÉPOSÉES AU TITRE DU SYSTÈME DE MADRID

14. Ces informations portent sur le nombre de demandes (internationales) déposées au titre du système de Madrid selon la langue utilisée dans le pays du déposant. Lorsque plusieurs langues sont utilisées dans un ressort juridique, les demandes internationales ont été réparties en fonction du pourcentage de la population parlant chacune des langues en question.

⁵ Document [MM/LD/WG/17/7 Rev.](#) "Options possibles pour l'ajout de nouvelles langues dans le système de Madrid".

15. Par exemple, selon l'Office fédéral suisse de la statistique, la répartition des langues parmi la population suisse se présente ainsi : 61,8% parlent essentiellement l'allemand, 22,8% parlent le français, 7,8% l'italien, 0,5% parlent le romanche et 7,1% parlent d'autres langues. Les demandes internationales déposées par des résidents suisses ont été réparties entre ces langues⁶.

16. Le tableau I présente les 10 langues les plus utilisées par les déposants internationaux, en dehors de l'anglais, du français et de l'espagnol, classées par ordre décroissant. Le tableau II présente les 13 langues les plus utilisées par les déposants internationaux, anglais, français et espagnol inclus.

17. Les 10 langues les plus utilisées par les déposants internationaux, en dehors de l'anglais, du français et de l'espagnol, sont restées identiques, à l'exception du russe et du turc, qui ont échangé de place dans le classement. Dans le document MM/LD/WG/21/7, le russe apparaissait en sixième position et le turc en septième. Dans le tableau ci-dessous, le turc figure désormais à la sixième place et le russe à la septième.

Tableau I : Nombre de demandes internationales déposées au titre du système de Madrid, 10 langues les plus utilisées en dehors de l'anglais, du français et de l'espagnol

Langue	Nombre de demandes selon le système de Madrid
Allemand	56 014
Chinois	29 476
Italien	16 640
Japonais	15 778
Néerlandais	10 280
Turc	9 941
Russe	9 341
Coréen	8 322
Suédois	4 937
Danois	3 326

⁶ Source : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/langues-religions/langues.html>, source consultée en juillet 2024.

Tableau II : Nombre de demandes internationales déposées au titre du système de Madrid, 13 langues les plus utilisées

Langue	Nombre de demandes selon le système de Madrid
Anglais	96 975
Allemand	56 014
Français	32 662
Chinois	29 476
Italien	16 640
Japonais	15 778
Néerlandais	10 280
Turc	9 941
Russe	9 341
Coréen	8 322
Espagnol	8 195
Suédois	4 937
Danois	3 326

NOMBRE DE DÉSIGNATIONS SELON LE SYSTÈME DE MADRID

18. Les informations présentées ci-dessous portent sur le nombre de désignations selon le système de Madrid, par langue de publication dans les parties contractantes désignées. En ce qui concerne les parties contractantes qui publient dans la langue dans laquelle elles reçoivent les communications du Bureau international et dans d'autres langues, seule la langue de communication a été prise en compte.

19. Si l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), par exemple, publie dans les 23 langues officielles de l'Union européenne⁷, seul l'anglais est pris en compte pour les désignations de l'Union européenne, car c'est la langue dans laquelle l'OMPI envoie officiellement des communications au titre du système de Madrid à l'EUIPO⁸.

20. Le tableau III présente les 10 langues de publication les plus utilisées, en dehors de l'anglais, du français et de l'espagnol, classées par ordre décroissant. Le tableau IV présente les 13 langues de publication les plus utilisées, anglais, français et espagnol inclus.

⁷ Source : <https://www.euiipo.europa.eu/en/info/language-policy>, source consultée en juin 2024.

⁸ L'OMPI transmet également à l'EUIPO les versions française et espagnole des notifications d'enregistrements internationaux et des inscriptions qui concernent l'Union européenne.

21. Les 10 langues les plus utilisées concernant les désignations, en dehors de l'anglais, du français et de l'espagnol, restent dans un ordre relativement inchangé, à quelques exceptions près concernant le portugais, l'ukrainien et le vietnamien. Dans le document MM/LD/WG/21/7, le vietnamien et l'ukrainien figuraient respectivement en neuvième et dixième position. Dans le tableau ci-dessous, le portugais est passé à la neuvième place, en raison d'un nombre croissant de désignations du Brésil, tandis que le vietnamien figure désormais à la dixième place. L'ukrainien, quant à lui, ne fait plus partie des 10 langues les plus utilisées concernant les désignations.

Tableau III : Nombre de désignations selon le système de Madrid, 10 langues les plus utilisées en dehors de l'anglais, du français et de l'espagnol

Langue	Désignations selon le système de Madrid
Russe	151 747
Allemand	134 284
Chinois	130 109
Japonais	91 699
Coréen	81 414
Arabe	64 316
Turc	52 235
Norvégien	52 016
Portugais	47 676
Vietnamien	46 995

Tableau IV : Nombre de désignations selon le système de Madrid, 13 langues les plus utilisées

Langue	Désignations selon le système de Madrid
Anglais	877 942
Russe	151 747
Allemand	134 284
Chinois	130 109
Espagnol	113 150
Français	99 294
Japonais	91 699
Coréen	81 414
Arabe	64 316
Turc	52 235
Norvégien	52 016
Portugais	47 676
Vietnamien	46 995

NOMBRE DE DEMANDES DIRECTES DÉPOSÉES À L'ÉTRANGER

22. Les informations suivantes concernent le nombre de demandes directes déposées à l'étranger en fonction de la langue utilisée dans le pays du déposant. Pour les ressorts juridiques où plusieurs langues sont utilisées, les demandes directes déposées à l'étranger ont été classées en fonction du pourcentage de la population parlant chaque langue.

23. Le tableau V présente les 10 langues les plus utilisées, en dehors de l'anglais, du français et de l'espagnol, classées par ordre décroissant. Le tableau VI présente les 13 langues les plus utilisées, anglais, français et espagnol inclus.

24. Les 10 langues les plus utilisées concernant les demandes directes, en dehors de l'anglais, du français et de l'espagnol, restent dans un ordre relativement inchangé, à l'exception du danois et du grec. Dans le document MM/LD/WG/21/7, le danois figurait en dixième position. Dans le tableau ci-dessous, le grec est passé à la dixième place et le danois ne figure plus parmi les 10 langues les plus utilisées.

Tableau V : Nombre de demandes directes déposées à l'étranger, 10 langues les plus utilisées en dehors de l'anglais, du français et de l'espagnol

Langue	Nombre de classes selon les demandes directes
Chinois	1 371 953
Allemand	699 238
Néerlandais	368 581
Japonais	278 966
Italien	255 323
Coréen	199 696
Suédois	96 017
Arabe	90 656
Polonais	77 709
Grec	51 949

Tableau VI : Nombre de demandes directes déposées à l'étranger, 13 langues les plus utilisées

Langue	Nombre de classes selon les demandes directes
Anglais	1 973 606
Chinois	1 371 953
Allemand	699 238
Français	483 085
Néerlandais	368 581
Japonais	278 966
Espagnol	256 751
Italien	255 323
Coréen	199 696
Suédois	96 017
Arabe	90 656
Polonais	77 709
Grec	51 949

PART DE MARCHÉ DU SYSTÈME DE MADRID

25. Les informations présentées ci-après portent sur la différence entre les demandes déposées directement à l'étranger et les désignations selon le système de Madrid, soit ce que l'on qualifie d'écart entre le nombre de demandes directes et le nombre de désignations selon le système de Madrid, en fonction de la langue utilisée dans le ressort juridique du déposant. Pour les ressorts juridiques où plusieurs langues sont utilisées, les demandes et les désignations ont été classées en fonction du pourcentage de la population parlant chaque langue.

26. Le Tableau VII présente les 10 langues pour lesquelles l'écart entre le nombre de demandes directes et le nombre de désignations selon le système de Madrid est le plus important en termes absolus, en dehors de l'anglais et de l'espagnol. Le Tableau VIII présente les 13 langues pour lesquelles l'écart entre les demandes directes et les désignations selon le système de Madrid est le plus important en termes absolus, anglais et espagnol inclus.

27. On observe quelques changements parmi les 10 langues pour lesquelles l'écart entre le nombre de demandes directes et le nombre de désignations selon le système de Madrid est le plus important en termes absolus, en dehors de l'anglais et de l'espagnol, au regard des informations présentées dans le document MM/LD/WG/21/7. Le chinois, le néerlandais, le coréen et le polonais restent parmi les quatre langues les plus utilisées. Le japonais, qui occupait la cinquième place, ne figure plus parmi les 10 langues les plus utilisées, en raison d'un changement de la méthode utilisée pour estimer la part de marché du système de Madrid, qui prend désormais en considération les désignations ultérieures. Ce changement de méthode a entraîné une augmentation de la part de marché du système de Madrid chez plusieurs membres, y compris le Japon, dans diverses proportions.

28. Le portugais et le malais, qui figuraient précédemment à la sixième et la septième position, se trouvent désormais en cinquième et sixième position. L'arabe qui ne figurait pas dans la liste du document MM/LD/WG/21/7 occupe désormais la septième place, en raison de l'entrée en vigueur du Protocole de Madrid dans les Émirats arabes unis le 28 décembre 2021. La part de marché du système de Madrid dans les nouveaux membres est proche de zéro immédiatement après l'adhésion, mais elle tend à augmenter progressivement les années suivantes. Dans un premier temps, les déposants des nouveaux membres préfèrent continuer de déposer des demandes directes à l'étranger jusqu'à ce qu'ils se familiarisent avec le système de Madrid. Le thaïlandais se maintient à la huitième place, tandis que le roumain et le grec ont échangé de place. Dans le document MM/LD/WG/21/7, le grec figurait en neuvième position et le roumain en dixième. Dans le tableau ci-dessous, le roumain occupe désormais la neuvième place et le grec la dixième.

Tableau VII : Part de marché du système de Madrid, écart entre le nombre de demandes directes et le nombre de demandes déposées selon le système de Madrid, 10 langues les plus utilisées en dehors de l'anglais et de l'espagnol

Langue	Écart demandes directes/demandes selon le système de Madrid
Chinois	745 855
Néerlandais	192 108
Coréen	72 610
Polonais	35 034
Portugais	27 477
Malais	22 109
Arabe	21 556
Thaïlandais	19 754
Roumain	13 341
Grec	12 975

Tableau VIII : Part de marché du système de Madrid, écart entre le nombre de demandes directes et le nombre de demandes déposées selon le système de Madrid, 13 langues les plus utilisées

Langue	Écart demandes directes/demandes selon le système de Madrid
Chinois	745 855
Anglais	229 560
Néerlandais	192 108
Espagnol	113 504
Coréen	72 610
Polonais	35 034
Portugais	27 477
Malais	22 109
Arabe	21 556
Thaïlandais	19 754
Roumain	13 341
Grec	12 975
Estonien	8 388

29. *Le groupe de travail est invité*
- i) à examiner le contenu du présent document et des documents MM/LD/WG/22/7, MM/LD/WG/22/8 et MM/LD/WG/22/9 et*
 - ii) à donner des indications au Bureau international sur la voie à suivre en ce qui concerne les propositions relatives à l'ajout de nouvelles langues dans le système de Madrid.*

[Fin du document]